



Rosières
près Troyes

République Française
Département de l'Aube

Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 27 AVRIL 2026

Nombre de Membres : 27	
Membres en exercice	27
Présents	24
Votants	24
Quorum	14

Date de convocation : 14 avril 2026
Affichage de la convocation : 15 avril 2026
Délibération 2026-04-044
Secrétaire de séance : M. Chris MANIERI-BIGORGNE
Rapporteur : Raphaël GELARD

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Arnaud RAYMOND**, Maire.

Présents :

M. Arnaud RAYMOND, M. Raphaël GELARD, Mme Elodie KACZMAREK, M. Michel OUDIN, Mme Catherine BLUM, M. Jean-Marie BAILLY, Mme Stéphanie JONIAUX, M. Daniel GAC, Mme Annie CHARIÉ-BRANGBOUR, Mme Françoise POINSENOT, Mme Marlène GAURIER, M. Jean-Francis MILLEY, M. Bruno MAYEUR, M. Francis PERRIN, M. Rémi DAUPHIN, M. Pascal VIEVILLE, M. Jean-Bernard RICHARD, Mme Caroline HECKLY, Mme Natacha VAIRELLES, Mme Cécile RIGAUD, Mme Emilie FIN, Mme Aurélie BROYON, M. Anthony PARIS, M. Chris MANIERI-BIGORGNE, conseillers municipaux,

Absentes :

Mme Malika HADDOU
Mme Valérie RUINET

Absent excusé :

M. Ioan Cristian NACU mandataire M. Arnaud RAYMOND

formant la majorité des membres en exercice.

Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Vu les articles L.19 et R.7 à R.11 du Code électoral,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2023 ayant institué les commissions de contrôle des listes électorales pour une durée de trois ans,

Considérant que cette commission a pour mission le contrôle a posteriori des décisions du Maire (inscriptions et radiations) et l'examen des recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés,

Considérant que dans les communes où une seule liste est représentée au conseil municipal, il convient de désigner :

- **un conseiller municipal**, (à l'exclusion du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation, quelle qu'elle soit, et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales),
- **un délégué de l'administration et un délégué du tribunal judiciaire**, ces deux membres ne pouvant être des conseillers municipaux, des agents communaux de Rosières-près-Troyes, des agents de Troyes Champagne Métropole ou des communes membres.

Il est proposé de désigner les trois membres de la commission de contrôle des listes électorales suivant :

- Monsieur Chris MANIERI-BIGORGNE en tant que conseiller municipal,
- Madame Martine YOVANOVITCH en tant que déléguée de l'administration
- Monsieur Daniel VANIER en tant que délégué du tribunal judiciaire

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver la composition des membres de la commission de contrôle des listes électorales telle que présentée dans la présente délibération.

Résultat du vote :

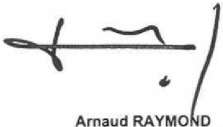
Pour : 24 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part : 1

M. Chris MANIERI-BIGORGNE ne prend pas part au vote.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité.

Rosières-près-Troyes,
Pour extrait conforme,
Le 28 avril 2026,

Le Maire,
Arnaud RAYMOND,



Arnaud RAYMOND

Arnaud RAYMOND
2026.04.30 16:04:31 +0200
Ref:10922514-16467385-1-D
Signature numérique
Le Maire